



Construction immobiliere et promesse de vente

Par Visiteur

Bonjour,

Je viens de signer une promesse de vente pour l'achat d'un terrain.

Ce terrain m'avait été montré par un constructeur de maisons individuelles mais en aucun cas celui-ci n'apparaît sur la promesse de vente et je n'ai jamais signé aucun document autre que cette promesse de vente du terrain.

Pourtant celui-ci m'affirme à ce jour que je suis obligé de faire appel à ces services pour construire ma maison. Cela est-il possible?

Par avance merci pour votre réponse

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ce terrain m'avait été montré par un constructeur de maisons individuelles mais en aucun cas celui-ci n'apparaît sur la promesse de vente et je n'ai jamais signé aucun document autre que cette promesse de vente du terrain.

Pourtant celui-ci m'affirme à ce jour que je suis obligé de faire appel à ces services pour construire ma maison. Cela est-il possible?

Si aucun contrat, ni aucun engagement de contrat, de construction de maison individuelle n'a été conclu, alors je ne vois pas pourquoi vous devriez faire appel à ses services.

Si l'on en croit bien votre propos, vous n'avez jamais rien signé ni promis. Dès lors, il n'y a pas d'engagement de votre part, conformément à l'article 1134 du Code civil.

Très cordialement.